



## Demande d'enquête social et d'intervention psy

Par **mihar**, le **21/04/2010** à **15:15**

Bonjour,

je suis en procédure de divorce depuis 2008 et nous sommes en guerre avec ma femme pour la garde de notre fils qui a 3 ans. Je le vois un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Mon fils se plaint régulièrement de sa mère et de coups qu'il reçoit mais il n'y a aucune trace physique. Chaque retour chez sa mère est une souffrance pour lui et je ne sais pas quoi faire pour prouver ce qu'il me dit.

J'ai entendu parler d'enquête sociale dans le domicile familial mais puis-je le demander où il faut que ce soit une autre personne? A qui je dois m'adresser?

Peut-on faire intervenir un pédopsychiatre pour mon fils pour prouver que ce qu'il dit ne sont pas des mensonges? Et qui fait intervenir le pédopsychiatre?

Bref tout ce qui peut m'aider à mettre en sécurité mon fils est le bienvenu!

MERCI d'avance.

Par **kindermaxi**, le **21/04/2010** à **18:02**

Bonjour,

Pour l'enquête sociale qui englobe le psychologue, il faut s'adresser au juge des affaires familiales du tribunal où réside votre enfant.

Les charges financières de cette enquête seront de moitié pour chaque partie, et donc à double sens aussi bien chez la maman que chez le papa.

Sachez toutefois qu'une enquête sociale peut être éprouvante, car une personne inconnue

pénètre chez vous et à des questions parfois un peu poussées, pareil quand vous vous retrouvez dans le bureau de la psychologue et que vu l'âge de votre enfant on vous interroge plus vous que lui. Sans parler du rapport où beaucoup de gens l'ayant subit se plaignent que c'est en incohérence avec ce qu'ils ont pu dire.

Je suppose que vous avez l'autorité parentale partagée, pourquoi n'emmèneriez-vous pas votre fils durant vos samedis consulter un pédopsychiatre ?

Bonne journée.